

VAE Accompagnement à la Validation des Acquis d'Expérience

NOUVEAUTÉ

VAE



Objectif de formation

La VAE, un tremplin pour faire évoluer votre vie professionnelle : transformer votre expérience en diplôme, augmenter votre employabilité, évoluer, légitimer votre poste, développer votre confiance en vous, obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur ou vous inscrire à un concours et démarrer votre reconversion. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne, sans conditions d'âge, de statut ou de niveau de formation, de faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel. Elle offre la possibilité d'obtenir tout ou partie d'une certification.

Programme

Un premier RDV d'1h gratuit sans engagement :

- Découverte de votre projet et présentation de notre accompagnement
- Recherche de la certification adaptée
- Au besoin, identification de formations complémentaires ou immersions professionnelles pour consolider votre projet
- Information sur les dispositifs pour financer votre projet
- A l'issue de ce RDV, rédaction d'une proposition d'accompagnement personnalisée avec détail des engagements réciproques et des modalités financières.

Un accompagnement en 5 étapes

Etape 1 : Vous accompagner dans la constitution et rédaction de votre dossier de faisabilité. 3h30 en individuel

- Réaliser votre bilan professionnel
- Vous accompagner dans la constitution de votre dossier de faisabilité.
- Apprécier la réussite de votre projet et sélectionner la certification adaptée

Votre dossier de faisabilité liste les compétences du diplôme que vous visez et pour lesquelles vous justifiez de vos expériences professionnelles et de vos diplômes.

Ce dossier est adressé au certificateur qui rend un avis de recevabilité total ou partiel par rapport à la certification visée. L'étape 2 peut alors démarrer.

Etape 2 : Vous accompagner dans la constitution et la rédaction de votre dossier de validation. 20h en individuel

- Organiser ensemble votre accompagnement (planification)
- Travailler la structure globale de votre dossier de validation
- Identifier ensemble vos compétences et vos activités liées au référentiel de certification
- Vous expliquer la méthodologie de description et d'analyse de chacune de vos expériences
- Vous accompagner dans la rédaction des fiches de compétences avec apports de preuves
- Définir ensemble à chaque fin de séance les travaux à réaliser pour le prochain RDV
- Relire votre dossier de validation et suggérer des améliorations
- Réaliser ensemble une relecture finale du dossier

Etape 3 : au besoin, vous conseiller des actes formatifs complémentaires pour répondre aux pré requis éventuels de la certification visée ou combler un petit écart de compétences.

Nous vous accompagnerons alors dans la recherche des formations adéquates.

Etape 4 : Vous préparer au passage devant le jury de certification. 6h en individuel

- Vous accompagner à la réalisation de votre support de présentation

Infos pratiques

Type de formation

Validation des acquis et de l'expérience/VAE

Public cible

La VAE est un droit ouvert à tous. Sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification.

Durée

30 Heures

Tarif(s) net de taxe

3450 € par stagiaire

3450 € pour 30 heures d'accompagnement et un tarif de certification de 350 € ajustable selon le tarif de la certification sélectionnée

Adresse

Site Fougères

Parc d'Activités de la Grande Marche,
4 rue Claude Bourgelat, Javené -
CS 80612

35306 Fougères

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

- Vous exercer au pitch pour convaincre le jury par des exercices de simulation
- Travailler la confiance en soi, la posture face au jury
- Analyser vos points forts et points faibles

Etape 5 : Réaliser votre bilan post jury. 30 minutes en individuel

Réaliser le bilan de votre parcours VAE et en retirer les enseignements et perspectives.



Les points forts de la formation

- Des rendez-vous réguliers et ritualisés pour avancer progressivement et en confiance
- L'intervention auprès du certificateur pour l'organisation de votre examen
- Un accompagnement qui s'ajuste à votre rythme
- Pour l'entreprise, la création de parcours VAE spécifique à ses besoins et ceux de ses collaborateurs

Les conditions d'admission

Prérequis

La VAE est accessible sans exigence de durée minimale d'expérience, dès lors que les compétences peuvent être mises en lien avec le référentiel de la certification visée.

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Vous accompagner dans la constitution et rédaction de votre dossier de faisabilité. Vous accompagner dans la constitution et la rédaction de votre dossier de validation. Vous préparer au passage devant le jury de certification. Réaliser votre bilan post jury.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

C'est un examen oral devant un jury. L'examen est organisé par le certificateur du diplôme visé. La durée et les frais de jury sont précisés par le certificateur. Les réponses que vous apportez aux questions posées, étayées par les pièces justificatives fournies, servent de base à la décision du jury. Pour vous préparer aux attendus d'examen, nous vous transmettons les consignes du certificateur du diplôme que vous visez. Ces consignes concernent la construction de votre dossier de validation et les attendus du jury avec la grille d'évaluation de l'oral d'examen. L'intervenant VAE déterminera avec vous le moment le plus opportun pour vous présenter face au jury. Vous sont remis à la fin du dispositif d'accompagnement un Certificat de réalisation, et après l'examen, par le certificateur, la certification totale ou partielle. Vous pouvez obtenir tout ou partie d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en validant un ou plusieurs blocs de compétences, sans attendre la validation complète du diplôme.

Modalités pédagogiques

Durée de l'accompagnement préconisée : 30 heures - séances de 2 à 3 h sur une période recommandée de 9 mois (ajustable selon les besoins). Apports méthodologiques, pratique du questionnement, consultation de ressources pédagogiques, utilisation des documents issus de vos activités professionnelles. Temps d'échanges en face à face et temps de travail personnel. Relectures régulières avec vous et recommandations. Exercices de communication et entraînement à l'oral d'examen. Votre intervenant VAE est disponible lors des séances d'accompagnement et par mail. Les séances d'accompagnement se déroulent sur site ou à distance. Tout au long de l'accompagnement et en fin de chaque séance, vous seront remis : votre bilan professionnel avec vos compétences qui s'en dégagent, votre tableau d'accompagnement et de suivi pédagogique individuel (objectifs de travail, consignes et travail personnel à réaliser par le candidat).

Les sessions



Fougères

- Délai d'accès : A compter de la validation par le bénéficiaire de la proposition d'accompagnement et des financements, démarrage possible sous 15 jrs de votre accompagnement

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 02/12/2025

Intitulé :

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



GUERRIER Catherine

Catherine.GUERRIER@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Formation Ille et Vilaine - Site de Fougères - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435
Parc d'Activités de la Grande Marche, 4 rue Claude Bourgelat, Javené - CS 80612 - 35306 Fougères
Tél. : 02 99 94 75 16 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>



**CCI FORMATION
BRETAGNE**